

# CONTRAT DE LOCATION – GARAGE / PARKING

Contrat de droit commun (Code civil)

Appartement Centre Ville • 45 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

---

## DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

**D'une part,**

**Le Bailleur**

**Mr VANINI CEDRIC**, demeurant au 3 Rue de Briord, 44000 Nantes;

Email : vanini.cedric@example.com • Téléphone : 06 12 34 56 78

Désigné ci-après, le "**Bailleur**";

**Et, d'autre part,**

**Le Locataire**

**Dupont Famille**, demeurant 45 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris;

Email : dupont.famille@example.com • Téléphone : [Non renseigné]

désigné ci-après le "**Locataire**".

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit**

## DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT

Le bailleur met à disposition du locataire, qui l'accepte, un emplacement de stationnement ainsi désigné :

- Désignation : **Appartement Centre Ville**
- Adresse : **45 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris**
- Surface approximative : 65 m<sup>2</sup>
- Type : Garage fermé Box Parking extérieur
- Accès : Clé Badge Télécommande

## DESTINATION ET USAGE

L'emplacement loué est destiné **exclusivement au stationnement d'un véhicule automobile.**

### Interdictions formelles :

Utilisation comme habitation, même temporaire

Stockage de matières inflammables ou dangereuses

Usage comme atelier de réparation ou commerce

Sous-location ou cession sans accord écrit du bailleur

## DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet le pour une durée de **douze (12) mois.**

À défaut de dénonciation par l'une des parties avec un préavis de **1 mois**, le contrat sera reconduit tacitement pour des périodes successives de douze (12) mois.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

Loyer	Charges (forfait)	Total	Dépôt	Paiement
645,00 €	50,00 €	<b>695,00 €</b>	150,00 €	Le 5 du mois

### Loyer et mode de paiement

Le loyer mensuel est fixé à **645,00 €**

Un forfait mensuel de charges de **50,00 €** s'ajoute au loyer, couvrant notamment l'électricité commune et l'entretien des parties communes.

Le paiement sera effectué par virement bancaire le **5** de chaque mois, d'avance et sans demande préalable.

### Révision du loyer

Le loyer est fixe et ne fera pas l'objet de révision automatique.

### Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie d'un montant de **150,00 €** est versé à la signature du présent contrat.

Il sera restitué dans un délai d'un (1) mois après restitution des clés/badges, déduction faite des sommes éventuellement dues au bailleur (loyers impayés, dégradations).

### POINTS IMPORTANTS

- **Usage** : Stationnement d'un véhicule uniquement
- **Préavis** : 1 mois par lettre recommandée AR
- **Responsabilité** : Le bailleur ne garantit pas contre le vol ou les dégâts
- **Assurance RC** : Vivement recommandée pour le locataire

## OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

### Obligations du Bailleur

- Mettre à disposition l'emplacement dans l'état où il se trouve, sans garantie d'étanchéité, isolation ou sécurité particulière.
- Assurer la jouissance paisible de l'emplacement loué, sauf cas de force majeure.
- Entretenir les parties communes et équipements collectifs (si applicable).

### Obligations du Locataire

- Payer le loyer aux échéances convenues.
- Utiliser l'emplacement conformément à sa destination (stationnement véhicule uniquement).
- Ne pas gêner la circulation dans les parties communes.
- Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers et en justifier au bailleur.
- Restituer les clés/badges en fin de bail. Frais de remplacement en cas de perte : 50 €.

### Limitations de responsabilité

Le bailleur **ne garantit pas** le locataire contre :

Le vol, l'effraction ou la détérioration du véhicule stationné;

Les dommages causés par incendie, dégât des eaux ou tout autre sinistre;

Les dommages causés par des tiers ou des véhicules tiers.

Le locataire est invité à souscrire une assurance tous risques couvrant son véhicule et sa responsabilité civile.

## Résiliation et congé

Chacune des parties peut résilier le contrat à tout moment en respectant un préavis de **1 mois**, donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le préavis court à compter de la date de réception de la lettre de congé.

## Clause résolutoire

À défaut de paiement d'un seul terme de loyer à son échéance, et quinze (15) jours après un commandement de payer demeuré infructueux, le présent bail sera **résilié de plein droit**.

## ANNEXES ET DOCUMENTS REMIS

Les documents suivants sont remis au locataire :

État des lieux d'entrée (recommandé)

Règlement du parking ou de la copropriété (si applicable)

Copie de la clé / badge remis : \_\_\_\_\_ exemplaire(s)

**Fait à Paris, le 08/10/2025**

*En deux (2) exemplaires originaux dont un pour chaque partie*

### LE BAILLEUR

Mr VANINI CEDRIC

vanini.cedric@example.com

### LE LOCATAIRE

Dupont Famille

dupont.famille@example.com

### Signature du bailleur :



*"Lu et approuvé"*

Signé électroniquement par Mr VANINI CEDRIC – Fait à  
Nantes, le 8 octobre 2025

*"Bon pour accord"*

Document généré automatiquement par Smartimmo le 08/10/2025  
Contrat de location de garage/parking soumis au droit commun (Code civil)  
Avec Smartimmo, gérez vos biens en toute sérénité